

2049

Mardi 22 novembre 1966.

Reconnaissance de la Barbade
(jusqu'ici "Self-Governing-Dependency",
territoire de la couronne britannique
jouissant d'un statut d'autonomie
interne).

Département politique. Proposition du 15 novembre 1966 (annexe).

Vu la proposition du département politique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. De reconnaître l'Etat de la Barbade lors de son accession à l'indépendance.
2. Le département politique est chargé de préparer le message de félicitations qui sera adressé par le président de la Confédération au chef du gouvernement de la Barbade à l'occasion de la proclamation de son indépendance.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 10 exemplaires), pour exécution; au département des finances et des douanes et au département de l'économie publique (en 4 exemplaires), pour leur information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Car. Oser

Berne, le 15 novembre 1966

p.B.73.GB.O.15.- EX/RM/sn

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Reconnaissance de la Barbade

(jusqu'ici "Self-Governing-Dependency",
territoire de la couronne britannique
jouissant d'un statut d'autonomie
interne)

I

La Barbade appartient au groupe d'îles de la mer des Caraïbes membres de la défunte Fédération des Indes Occidentales Britanniques qui, jusqu'en 1962, unissait la Jamaïque, la Trinité et Tobago, Antigua, St.Kitts-Nevis-Anguilla, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Grenade, Montserrat, la Dominique et la Barbade.

En 1962, la Jamaïque et la Trinité-Tobago accédaient à l'indépendance; des conversations commencèrent alors, entre les huit membres restants de la Fédération des Indes Occidentales en vue de former une nouvelle "East Carribean Federation". Ces efforts n'ayant pas abouti, la Barbade annonça en 1965 qu'elle envisageait de demander une indépendance séparée. Une conférence constitutionnelle fut organisée à Londres en juin 1966 qui devait clore ses travaux, le 4 juillet 1966, par l'annonce, par le Gouvernement britannique, de l'indépendance de ce pays fixée au 30 novembre 1966.

Pour le Conseil fédéral se pose donc la question de la reconnaissance de ce nouvel Etat.

./.

- 2 -

II

En 1624, un bateau battant pavillon britannique venant de Pernambuco (Brésil) débarquait à la Barbade. En 1627, une Charte Royale était octroyée au territoire, faisant ainsi de la Barbade une colonie britannique. En 1950, le suffrage universel fut introduit et en 1958, la Barbade entra dans la Fédération des Indes Occidentales. En 1961, la Grande-Bretagne octroya à la Barbade un statut d'autonomie interne.

III

La constitution de la Barbade remonte à 1627, c'est une des plus anciennes du Commonwealth. Une nouvelle constitution vient d'être élaborée à la conférence de Londres de juin 1966. La Barbade reconnaîtra comme souveraine et chef d'Etat Elisabeth II et demeurera, en tant que monarchie constitutionnelle, dans le Commonwealth. La Reine sera représentée dans le pays par un Gouverneur général. A la tête du Cabinet - organe principal de la politique du pays - se trouvera le Premier Ministre, assisté de six ministres nommés par le Gouverneur, sur avis du Premier Ministre. Le Cabinet sera responsable devant le Parlement. Le Gouverneur général désignera comme Premier Ministre le membre de la "House of Assembly" qui lui paraîtra le plus apte à obtenir la confiance de la majorité des membres de l'assemblée et désignera de même le Chef de l'opposition. Le Premier Ministre actuel est Errol Walton Barrow, dont le parti (The Democratic-Labour Party) détient 14 des 24 sièges de l'Assemblée.

Le Parlement sera formé de deux Chambres, soit le Sénat (dont 7 membres seront nommés par le Gouverneur lui-même, 12 par le Gouverneur sur proposition du Premier Ministre et 2 par le Gouverneur sur proposition du Chef de l'opposition) et la "House of Assembly" comptant 24 membres élus au suffrage universel. Les dernières élections ont eu lieu le 3 novembre 1966.

./.

- 3 -

IV

L'île a une superficie de 425 km², une population de 250'000 habitants avec la densité la plus élevée des Etats du Commonwealth après Hong-Kong et Malte; 89% de la population est d'ascendance africaine, 6% de Métis, 4% d'origine européenne et 1% provenant d'autres groupes ethniques. La capitale, Bridgetown, au sud-ouest de l'île compte 17'000 habitants.

L'économie de la Barbade est surtout agricole; le sucre, depuis plus de trois siècles, est la principale production, représentant plus de 90% des exportations. Grâce à l'accord sucrier du Commonwealth de 1951, la Barbade est assurée d'exporter une certaine quantité de sucre à un certain prix vers le Canada et la Grande-Bretagne. Les autres produits d'exportation sont le rhum, la margarine, le saindoux, le savon et les huiles comestibles.

Le tourisme a récemment pris un grand essor. En 1964, plus de 60'000 personnes, surtout américaines, ont visité l'île, réduisant ainsi, par leurs dépenses dans le pays, le solde passif de la balance commerciale.

Nos statistiques englobant, dans leur ensemble, les Antilles britanniques, dont la Barbade est l'île la plus importante, nous ne possédons pas des chiffres précis pour cette dernière; en 1965, la valeur des importations suisses en provenance des Antilles britanniques s'est élevée à 300'000 francs (essentiellement d'huiles de pétrole); nous avons exporté durant la même année pour 1,4 million de francs à destination de ces territoires (surtout des montres).

La colonie suisse dans toutes les Antilles britanniques ne comprend qu'une quinzaine de personnes. C'est notre Ambassade à Londres qui a la charge de nos intérêts politiques dans ce territoire tandis qu'administrativement nos compatriotes qui y résident dépendent de notre représentation à Caracas.

./.

- 4 -

V

La Barbade est sur le point d'acquérir sa souveraineté dans le cadre d'un processus régulier et devient ainsi un Etat juridiquement indépendant au sens du droit des gens. L'existence de cet Etat semble assurée en dépit de sa petite superficie, de la modestie de ses moyens et de la fragilité de son économie (monoculture).

La Barbade est entrée en 1965 dans la zone de libre échange proposée par Guyana et dont fait partie Antigua; d'autres petites îles suivront, semble-t-il, par la suite cet exemple.

Pour l'instant, le gouvernement britannique continue à accorder à la Barbade une aide financière en vue de résoudre ses problèmes économiques. La conférence des Antilles du Commonwealth et du Canada, à Ottawa, en juillet 1966, a décidé d'accélérer le rythme du développement économique de la région des Caraïbes et le gouvernement canadien a laissé entendre qu'il étendra son programme d'aide à cette région.

L'adhésion de la Barbade à l'ONU est envisagée et aura probablement lieu au mois de décembre prochain.

Il paraît dès lors indiqué que la Suisse reconnaisse cet Etat lorsqu'il accédera à l'indépendance.

Suivant l'usage, cette reconnaissance serait manifestée par un message de félicitations adressé par le Président de la Confédération au Chef du Gouvernement de la Barbade.

VI

La question de nos relations diplomatiques avec les Etats accédant nouvellement à l'indépendance a été fixée par le Message du Conseil fédéral du 19 septembre 1966 à l'Assemblée fédérale concernant la création de nouvelles missions diplomatiques.

./.

- 5 -

Pour des raisons financières les autorités de Bridgetown entendent limiter l'envoi d'invitations à l'occasion des fêtes de l'indépendance aux membres du Commonwealth, de l'Organisation des Etats américains et du Conseil de Sécurité.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le Conseil fédéral reconnaît l'Etat de la Barbade lors de son accession à l'indépendance.
2. Le Département politique est chargé de préparer le message de félicitations qui sera adressé par le Président de la Confédération au Chef du Gouvernement de la Barbade à l'occasion de la proclamation de son indépendance.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 10 exemplaires) pour exécution, au Département des finances et des douanes et au Département de l'économie publique (en 4 exemplaires), pour leur information.